

l'avouer, certes bien à regret, par trop longtemps les pouvoirs publics, chez nous, ont eu comme l'irrespect de l'effort intellectuel. Quand, parfois, on a signalé à leur bienveillance l'oeuvre d'un écrivain ou d'un érudit, quand on a plaidé en faveur des fiers talents qui s'obstinent dans les tâches désintéressées, quand on les a invités à faire lever les moissons glorieuses dont vit l'âme d'un peuple : philosophie, histoire, littérature, poésie, art, ils ont jeté cette réponse : le trésor est vide.

Au contraire qu'il s'agisse de commerce, d'industrie, d'agriculture, de voies ferrées, la protection ministérielle s'affirme toujours sous forme de larges octrois et de subventions empesées. Cela est fort bien. La richesse et la prospérité des Etats en dépendent. Loin de nous d'y contredire. Nous demandons seulement si les productions de l'esprit n'ont pas droit, à leur tour, d'émarger au budget national ?

Est-il besoin d'insister d'avantage ? Le ministère de l'honorable M. Gouin, nous osons l'espérer, mettra son orgueil, pour l'enseignement technique et commercial comme pour l'avancement des lettres canadiennes-françaises, à faire plus et à faire mieux que ses prédécesseurs.

*La Rédaction.*

